

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AE107

présenté par  
M. Guiniot**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	350 000
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	350 000
<b>SOLDE</b>	-350 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 350 000 euros, de l'action 2 « Coopération bilatérale » du programme n° 209 : « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

En effet, dans les feuilles de transparence de l'AFD, on constate des financements de projets au Burkina Faso, en particulier le projet CBF1481 : « Favoriser l'autonomisation économique des femmes et filles déplacées internes ».

Ce projet a fait l'objet d'une convention signée le 4 juillet 2023, avec un engagement de 350 000 euros sur trois ans et un dernier versement de 175 000 euros en date du 31 août 2024.

Or, le Ministère des Affaires étrangères a communiqué le 6 août 2023, à la suite des provocations envers notre armée et nos diplomates, sur le fait que « La France suspend, jusqu'à nouvel ordre, toutes ses actions d'aide au développement et d'appui budgétaire au Burkina Faso. ».

Nous proposons de supprimer des crédits, à hauteur du montant du projet, afin de faire cesser cette action injustifiée au regard de notre politique internationale.